

N/REF : 29/07/2025 16H27 C:000039 I:12971
V/REF : AC/C25067
V/Email reçu le Mardi 29/07/2025 a 16H27

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. ARCN
IMMEUBLE : RES ARCHANGE - ARCN
8/14, RUE DU CAMP VERDUN
(BAT.AI02/AI03)
35136 ST JACQUES DE LA LANDE

Rennes, le 06 Octobre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-003
LOCALISATION : ALLEE 14 VERDUN - MR AKHMOUCH MME HICHAM 06 68 82 66 89
LOGEMENT N° 124925, PORTE N°203, 2° ÉTAGE, TYPE 4
MOTIF : REFIXER SECHE SERVIETTE DÉTACHÉ DU MUR
Donneur d'ordre : M. R. STEPHANT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 29/07
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
COUPURE D'EAU
VIDANGE RESEAU CHAUFFAGE
DEPOSE RADIATEUR SALLE DE BAIN
REPRISE FIXATION
REPOSE SECHE SERVIETTE
REMISE EN EAU
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
PURGE
REBOUCHAGE TROU ANCIENNE FIXATION
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 03/10/25 a 12H03 rstephant@aiguillon.com
2509: MSG REP
30/07 MSG LAISSÉ
CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 03/10/25 A 11:56 M. R. STEPHANT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL150-Refixation radiateur	1	100,00	100,00
TOTAL H.T.				100,00
T.V.A. a 10,00%				10,00
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>110,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.